

Votre intermédiaire
N° Agence Arces

## MANDAT DE DOMICILIATION EUROPÉENNE - CORE

## **Encaissement récurrent**

Nous attirons votre attention sur le fait que cette domiciliation ne servira qu'au paiement des échéances mensuelles.

Le soussigné	Nom - Prénom¹
	Adresse
autorise SCRL P&V, via ARCES Route de Louvain-la-Neuve 10 bte 1 - 5001 Namur	Identification créancier BE54ZZZ0455696397  Référence du mandat  Notre référence
à encaisser à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse tous les avis d'échéances mensuels par le débit du compte	IBAN BIC Nom du titulaire²
auprès de l'institution financière	Dénomination Adresse
Localité  Date	Signature <sup>3</sup>
Nom de l'assuré destinataire des avis d'échéance.     A compléter si le titulaire du compte n'est pas le destin     En signant le mandat vous autorisez     le créancier à envoyer des encaissements à votre bai	

- votre banque à débiter votre compte selon les instructions reçues du créancier.

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander à votre banque le remboursement d'une domiciliation. Le délai pour demander le remboursement prend fin 8 semaines après le débit effectué sur votre compte.

ARCES

MARQUE DE P&V ASSURANCES SCRL

www.arces.be | info@arces.be Entreprise d'assurance agréée sous le code 0058 TVA BE 0402 236 531 - RPM Bruxelles SIÈGE SOCIAL

Rue Royale 151 1210 Bruxelles

SIÈGE NAMUR

Route de Louvain-la-Neuve 10 bt 1 5001 Namur Tél. +32 81 35 42 00

SIÈGE ANVERS

Desguinlei 92 2018 Anvers Tél. +32 3 259 19 70